

Introduction

Aux Pays-Bas, les mesures nationales visant à arrêter la propagation du coronavirus sont converties en mesures pour la région de sécurité, qui sont établies dans une ordonnance. En principe, les régions de sécurité aux Pays-Bas sont autorisées de manière autonome à prendre des mesures dans le cadre de la gestion des crises. Le gouvernement national a décidé de prendre la régie, tant pour la première que pour la deuxième vague de la Corona, afin que les régions de sécurité ne divergent pas dans leurs réglementations.

Voici un bref résumé de l'ordonnance de la Veiligheidsregio Zuid-Limburg (Région de sécurité du Limbourg du Sud).

Blocage partiel aux Pays-Bas pour réduire les infections

Le coronavirus a eu trop de place pour se propager à nouveau. Le cabinet néerlandais a décidé mardi que des mesures plus strictes sont nécessaires pour réduire le nombre d'infections. Le cabinet agit en intervenant là où le risque de transmission du virus est le plus élevé. En limitant le nombre de moments de contact et de déplacements, en aidant les personnes à respecter les règles de base et en les faisant appliquer plus strictement.

Ces nouvelles mesures nationales sont en place depuis le mercredi 14 octobre à 22 heures. Dans les semaines précédant le 27 octobre, le cabinet évaluera les besoins pour la période suivante. Il doit disposer de preuves suffisantes de la réduction du nombre d'infections et de la pression exercée sur les soins réguliers avant de pouvoir affirmer avec certitude que les mesures auront un effet et pourront donc être reconsidérées.

Une nouvelle ordonnance est en vigueur dans les seize municipalités de la région de sécurité du Limbourg du Sud depuis le mercredi 14 octobre à 22 heures. Cette ordonnance inclut les nouvelles mesures. L'ordonnance d'urgence peut être consultée sur le site web de la Région de sécurité du Limbourg du Sud via <https://vrzl.nl/wie-zijn-wij/beleid-en-publicaties>.

Les mesures

Groupes :

- À domicile, vous recevrez au maximum 3 personnes par jour.
- Dans les espaces intérieurs où les personnes sont assises, le nombre maximum de personnes est de 30.
- À l'intérieur (pas à la maison) et à l'extérieur, un groupe est composé de 4 personnes maximum provenant de ménages différents.
- Un ménage n'a pas un nombre maximum de personnes

La vie de tous les jours :

- Travailler à la maison, sauf s'il n'y a vraiment pas d'autre solution.
- Dès l'âge de 13 ans, portez un masque dans les espaces publics intérieurs et dans les transports publics.
- Dans l'enseignement secondaire et supérieur tout le monde porte un protège-dents en dehors des cours.

- Tous les établissements de restauration ferment leurs portes. Le ramassage est toujours possible. Les exclus sont :
 - o Hôtels pour les clients de l'hôtel
 - o Pompes funèbres
 - o Les aéroports derrière le contrôle de sécurité
 - o Les lieux ayant une fonction combinée ferment la partie ayant une fonction de restauration
- Les magasins de détail ferment à 20 heures au plus tard. Les soirées de vente seront supprimées.
 - o Les magasins d'alimentation peuvent rester ouverts plus tard.
- Entre 20h00 et 07h00, l'alcool ne sera plus vendu ni livré.
- Il est interdit d'avoir de l'alcool dans sa poche ou de le consommer dans un lieu public entre 20 heures et 7 heures.
- Les événements sont interdits, à l'exception de :
 - o Marchés des produits alimentaires
 - o Foires et congrès
 - o Les cinémas et les théâtres
 - o Allumettes
 - o les manifestations, réunions et rassemblements visés par la loi sur les manifestations publiques
- Dans le secteur du commerce de détail, des accords sont conclus sur le strict respect des protocoles. S'il y a trop de monde ou si les règles de base ne sont pas respectées, un lieu (ou une partie d'un lieu) peut être fermé. L'application de la loi est renforcée.
- Dans les lieux dits de passage (par exemple les monuments, les bibliothèques et les musées), les visites doivent avoir lieu sur la base d'une réservation par période de temps, à l'exception du commerce de détail et des marchés de produits alimentaires.

Le sport ne sera possible que dans une mesure limitée :

- Pour toute personne de plus de 18 ans, les sports ne sont autorisés qu'à une distance de 1,5 mètre et uniquement en individuel ou en équipe de 4 personnes au maximum. Les concours ne sont pas autorisés. Les exclus sont :
 - o Les athlètes de haut niveau ayant un statut dans des lieux désignés (tels que Papendal)
 - o Les joueurs de football (y compris les autres membres du personnel dans la "bulle") de l'Eredivisie et de la première division.
 - o Pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans (les sports d'équipe et les matchs entre équipes de leur propre club sont autorisés).
- En plus des cantines sportives, les douches et les vestiaires sont fermés.

Voyager :

- Voyager le moins possible
- Restez autant que possible à votre adresse de vacances
- Limiter le nombre de voyages et éviter les foules
- À l'étranger, il convient de suivre les conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères

Mise en œuvre :

Les agents d'ordre publique des communes, la police et la police militaire feront respecter les règles.